

Conséquences d'un accord de libre-échange AELE-Thaïlande pour l'accès aux médicaments en Thaïlande

Associate Professor Dr. Jiraporn Limpananont, Social Pharmacy Research Unit, Faculty of Pharmaceutical Sciences, Chulalongkorn University, Bangkok, Thailand
(résumé de l'original anglais)

La Thaïlande a été très touchée par la pandémie de VIH/sida. 510'000 personnes sont décédées du sida depuis le début de la pandémie. Le pays compte aujourd'hui près de 560'000 adultes vivant avec le VIH. Pour faire face, la Thaïlande a pris des mesures énergiques qui en font un pays modèle: programmes de prévention, programme contre la transmission mère - enfant du virus, programme de traitement (le gouvernement avait pour objectif que 80'000 personnes soient sous traitement d'ici décembre 2005).

Le renforcement de la protection de la propriété intellectuelle en cours, en particulier à travers les accords de libre-échange, met en danger la capacité du gouvernement thaïlandais à prendre les mesures nécessaires pour maîtriser l'épidémie. Le programme national de traitement repose en effet sur la production locale de GPO-vir, une association à dose fixe de trois antirétroviraux utilisés en traitement de 1^{ère} ligne (10 fois meilleur marché que les médicaments de marque). Cette production locale est possible car aucun des trois médicaments n'est breveté en Thaïlande. Par contre l'inquiétude est vive pour l'accès aux médicaments de 2^e ou de 3^e ligne car ces médicaments sont brevetés et leur prix dépasse les ressources du gouvernement.

La Thaïlande a ratifié l'Accord ADPIC de l'OMC (Accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce; en anglais TRIPS). Si l'accord de libre-échange avec l'AELE renforçait la protection de la propriété intellectuelle au delà des exigences de cet accord, non seulement cela créerait un précédent qu'utiliseraient d'autres pays en négociation avec la Thaïlande, mais cela menacerait directement la capacité de la Thaïlande à faire face à ses besoins de santé publique dans l'avenir. Les ONG thaïlandaises ont formé la coalition "FTA watch" pour surveiller ces négociations, et prévenir notamment leurs effets sur la santé publique.

Revendications:

- La protection de la propriété intellectuelle ne doit pas menacer la protection de la santé. Tout futur accord doit respecter le droit à la santé et à l'accès aux médicaments essentiels, comme l'a rappelé en octobre 2005 le Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à la santé dans une communication à la Thaïlande et aux pays de l'AELE.
- Puisque la Thaïlande respecte déjà dans sa loi les standards internationaux posés par l'Accord sur les ADPIC (TRIPS) de l'OMC, l'accord de libre-échange entre la Thaïlande ne devrait pas contenir de dispositions ADPIC-plus (anglais TRIPS-plus) qui vont au-delà des obligations de l'Accord ADPIC.
- La protection des brevets ne doit pas être étendue au-delà de 20 ans.
- Les données d'essai pour l'approbation d'un médicament et les secrets commerciaux ne doivent pas être utilisés pour créer des monopoles commerciaux.
- Les médicaments essentiels, en particulier les antirétroviraux et les médicaments contre les infections opportunistes, devraient être soustraits au système de protection des brevets.